|  |
| --- |
| C:\Users\comas\AppData\Local\Temp\Rar$DRa0.735\jpg\ITU official logo_blue_RGB.jpg**Groupe de travail du GCDT sur les Résolutions, la Déclaration et les priorités thématiques****9 avril 2021, virtuelle** |
|  | **Document TDAG-WG-RDTP/39-F** |
|  | **29 avril 2021** |
|  | **Original: anglais** |
| **Origine:** | Président du Groupe de travail du GCDT sur les Résolutions, la Déclaration et les priorités thématiques de la CMDT |
| **Titre:** | Rapport de la 5ème Réunion du Groupe de travail du GCDT sur les Résolutions, la Déclaration et les priorités thématiques, 9 avril 2021 |

Résumé

Le présent document contient le rapport final du Groupe de travail du GCDT sur les Résolutions, la Déclaration et les priorités thématiques de la CMDT (GT-GCDT-RDTP). Ce rapport est soumis à la réunion du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) qui se tiendra du 24 au 28 mai 2021, pour examen et suite à donner.

Le GT-GCDT-RDTP a été créé par le GCDT lors d'une réunion tenue du 2 au 5 juin 2020. Son [mandat](https://www.itu.int/fr/ITU-D/Conferences/TDAG/Pages/TDAG_WG_WTDC_Prep.aspx) a été approuvé lors d'une réunion extraordinaire du GCDT tenue ultérieurement le 16 juin 2020, au cours de laquelle M. Ahmad Reza Sharafat (République islamique d'Iran) a été nommé Président. Le GT-GCDT-RDTP était ouvert à la participation de tous les États Membres de l'UIT et Membres du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT-D).

Le GT-GCDT-RDTP a tenu cinq réunions en juillet et octobre 2020 ainsi qu'en janvier, mars et avril 2021 et a reçu 24 contributions soumises par des États Membres, une organisation régionale de télécommunication et le secrétariat, lesquelles ont été présentées et examinées lors de ces réunions.

Les rapports de chacune de ces réunions font l'objet des documents suivants:

|  |  |
| --- | --- |
| 16 juillet 2020 – [TDAG-WG-RDTP/5](https://www.itu.int/md/D18-TDAG26.RDTP-C-0005/) | 21 octobre 2020 – [TDAG-WG-RDTP/10](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.RDTP-C-0010/) |
| 21 janvier 2021 – [[TDAG-WG-RDTP/21](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.RDTP-C-0021/)](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.WP-C-0012/en) | 3 mars 2021 – [TDAG-WG-RDTP/33](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.RDTP-C-0033/) |

Introduction

Durant ses réunions, il a été rappelé au GT-GCDT-RDTP que 3,7 milliards de personnes ne sont toujours pas connectées et la Directrice du Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'UIT, Mme Doreen Bogdan-Martin, l'a encouragé à faire preuve d'audace en formulant des propositions susceptibles de transformer radicalement l'environnement de la connectivité dans les régions du monde qui en ont le plus besoin. La mission du groupe est d'autant plus urgente que la pandémie de COVID-19 a particulièrement mis en lumière la fracture numérique.

Résultats et mesures à prendre

Au cours des cinq réunions qu'il a tenues, le GT-GCDT-RDTP s'est employé inlassablement à faciliter la prise de décisions lors de la prochaine Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT). Il s'est notamment acquitté des taches suivantes:

– Élaboration de propositions concrètes sur la rationalisation des Résolutions (Documents [DT/8](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.RDTP-210409-TD-0008/), [DT/9](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.RDTP-210409-TD-0009/) et [DT/10](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.RDTP-210409-TD-0010/), [document 8](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.RDTP-C-0008/), [Document 14](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.RDTP-C-0014/), [Document 15](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.RDTP-C-0015/), [Document 16](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.RDTP-C-0016/), [Document 17](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.RDTP-C-0017/), [Document 18](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.RDTP-C-0018/), [Document 19](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.RDTP-C-0019/), [Document 29](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.RDTP-C-0029/), [Document 30](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.RDTP-C-0030/)).

– Élaboration d'un projet de Déclaration de la CMDT ([Document 36(Rév.1)](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.RDTP-C-0036/)).

– Propositions de mise à l'étude de Questions (Annexe 2 du [Document 38](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.RDTP-C-0038/)).

– Rationalisation des priorités thématiques du Secteur, qui ont été ramenées de 10 à 4, à savoir: **connectivité**; **transformation numérique**; **environnement propice** et **mobilisation de ressources et coopération internationale** ([Document 35](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.RDTP-C-0035/)). Ces quatre priorités thématiques proposées recueillent une large adhésion. Certaines administrations ont proposé d'ajouter la cybersécurité comme cinquième priorité thématique. Un examen plus approfondi est nécessaire avant de prendre une décision sur cette proposition.

Ces résultats, qui constituent l'une des bases dont dépendra le succès de la CMDT, sont soumis au GCDT, conjointement avec le résumé ci-après de la dernière réunion du GT-GCDT-RDTP tenue le 9 avril 2021, pour examen et suite à donner.

# 1 Ouverture de la réunion et remarques liminaires

1.1 La Directrice du BDT, après avoir souhaité la bienvenue aux participants à la cinquième et dernière réunion du Groupe de travail du GCDT sur les Résolutions, la Déclaration et les priorités thématiques, a déclaré ce qui suit: "Vous m'avez souvent entendu dire que nous faisons partie de ceux qui ont la chance d'être connectés, alors que 3,7 milliards de personnes ne le sont toujours pas". Elle a livré aux participants le récit d'une réfugiée syrienne qui, à l'occasion des sessions du Forum du SMSI consacrées aux TIC et au sport qui ont eu lieu en avril, a évoqué sa passion pour le football et ce qu'elle a pu réaliser dans son équipe et, surtout, a fait passer son message sur l'importance de la connectivité. Cette réfugiée a dit que la connectivité – ou la technologie – était pour elle une occasion à saisir, qui lui offrait une chance de liberté, d'autonomisation ainsi qu'une possibilité d'apprendre et de se connecter avec des membres de sa famille éloignés. En racontant ce récit, la Directrice a déclaré: "Son message souligne combien notre processus préparatoire et la CMDT elle-même sont importants, afin d'exploiter pleinement le potentiel des TIC au profit de tous les peuples du monde".

1.2 Mme Roxanne McElvane Webber (**États-Unis**), Présidente du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications, a noté que le GT-GCDT-RDTP avait contribué à l'essentiel des travaux préparatoires en vue de la CMDT. Elle a rappelé aux participants qu'il existait deux volets, mais une seule et même conférence et un seul et même objectif, à savoir connecter ceux qui ne le sont pas encore, notamment dans les pays en développement, et plus particulièrement dans les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays en développement sans littoral (PDSL), sans oublier les jeunes, les femmes et les personnes ayant des besoins particuliers. Elle a souligné que le groupe, qui a d'emblée pris la mesure de la lourde responsabilité qui lui incombait, a élaboré des documents de base très importants en vue

de sa première réunion tenue en juillet 2020, à savoir: le [Document 3](https://www.itu.int/md/D18-TDAG26.RDTP-C-0003/en) "Mise en correspondance entre les Résolutions de la CMDT et les Résolutions de la Conférence de plénipotentiaires" et le [Document 4](https://www.itu.int/md/D18-TDAG26.RDTP-C-0004/en) "Mise en correspondance entre les projets et les priorités thématiques de l'UIT-D".

# 2 Adoption de l'ordre du jour

2.1 Les participants ont adopté l'ordre du jour figurant dans le [Document 34.](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.RDTP-C-0034/en)

# 3 Rapport de la réunion précédente du GT-GCDT-RDTP

3.1 Le rapport de la quatrième réunion ([Document 33](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.RDTP-C-0033/en)) a été approuvé.

# 4 Priorités thématiques de l'UIT-D

4.1 On retrouve une constante dans les discussions sur les priorités thématiques, à savoir qu'il est nécessaire – voire souhaitable – que les **priorités thématiques soient** **moins nombreuses**, **plus ciblées et synthétisées**, pour que la gestion soit plus efficace. Le Président du GT-GCDT-RDTP, lors de la réunion de janvier 2021, a tout d'abord proposé de rationaliser de la façon suivante les priorités thématiques: connectivité, transformation numérique, environnement propice, mobilisation de ressources et coopération internationale.

4.2 Le Président a présenté une version actualisée ([Document 35](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.RDTP-C-0035/)) et expliqué que chaque priorité thématique comportait **un certain nombre d'éléments venant étayer chacune de ces priorités, également dénommés programmes** à l'UIT-D. Les éléments qui viennent étayer chaque priorité thématique seront traités de la même manière que les programmes.

4.3 Pour l'essentiel, les priorités thématiques proposées sont en phase avec le thème de la CMDT, à savoir "**Connecter ceux qui ne le sont pas encore afin de parvenir au développement durable**". Les priorités thématiques et les éléments venant les étayer seront intégrés dans le **Plan d'action d'Addis-Abeba**, dans la partie consacrée aux programmes, comme pour toutes les CMDT précédentes.

Observations des participants

4.4Les priorités thématiques proposées ont recueilli l'assentiment général. Certaines régions et administrations souhaiteraient ajouter une cinquième priorité thématique, à savoir la cybersécurité, mais d'autres administrations ne partagent pas cet avis**.**

4.5 Prenant la parole au nom de la Commission interaméricaine des télécommunications (CITEL), le délégué des États-Unis a souligné que la CITEL s'était félicitée des débats sur les priorités thématiques et le regroupement des éléments similaires dans un groupe de haut niveau comportant quatre éléments. Cette version la plus récente va dans le sens des orientations que préconise la CITEL, et qui consistent à privilégier la méthode de gestion axée sur les résultats. En tant que délégation, les États-Unis considèrent qu'il semble plus judicieux d'associer la cybersécurité aux infrastructures, comme cela est fait dans le document actuel, au lieu de faire de la cybersécurité une priorité à part entière.

4.6 Prenant la parole au nom de son administration, le délégué du Canada s'est rallié aux vues de la CITEL et a souligné que la cybersécurité revêt certes une importance cruciale, mais qu'il faut garder à l'esprit que les très nombreuses activités menées par l'UIT dans ce domaine reposent sur plusieurs Résolutions de la Conférence de plénipotentiaires et sur des Résolutions connexes, par exemple celles de la CMDT et de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT). Au sein du Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T), la Commission d'études 17 est la commission d'études directrice chargée d'instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC; les Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D sont également chargées de l'étude de certaines Questions; les travaux entrepris par le BDT sur la cybersécurité et les applications des TIC se font par le biais du Guide pour l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de cybersécurité et également dans le cadre du Programme mondial cybersécurité (GCA). En conséquence, la question de la cybersécurité doit être examinée avec le plus grand soin avant qu'une décision soit prise.

4.7 Le délégué du Royaume-Uni s'est dit favorable aux quatre priorités thématiques et a estimé qu'elles étaient solides et complètes et offraient une marge de manœuvre suffisante pour aborder les questions au fur et à mesure de leur évolution pendant la période de quatre ans. La délégation du Royaume-Uni partage l'avis de la CITEL, des États-Unis et du Canada selon lequel il n'y a pas lieu d'ajouter une priorité supplémentaire. "Nous pensons que les priorités existantes permettent d'étudier des questions telles que la cybersécurité". En outre, la délégation du Royaume-Uni ne pense pas que la liste des thèmes (c'est-à-dire les éléments venant étayer chacune des priorités) soit nécessaire.

4.8 Le délégué de l'Indonésie s'est également associé à ces vues et a estimé que les priorités thématiques étaient "complètes et précises".

4.9 Le délégué de la Fédération de Russie a posé diverses questions. Les priorités thématiques relèvent-elles du BDT ou de l'UIT-D? Il a fait remarquer que les documents du BDT donnent généralement à penser que les termes "priorités thématiques" ne s'appliquent qu'aux activités du BDT. Il conviendrait de clarifier l'utilisation de ces termes, de façon à éviter toute confusion et tout malentendu. Le délégué de la Fédération de Russie a également relevé que le document révisé porte sur l'harmonisation des priorités thématiques et des Questions confiées aux commissions d'études. Qu'en est-il de l'harmonisation avec les Résolutions, notamment la Résolution 9 (Rév.Buenos Aires, 2017) relative à la participation des pays, en particulier des pays en développement, à la gestion du spectre; et la Résolution 59 (Rév.Buenos Aires, 2017) sur le renforcement de la coordination et de la coopération entre les trois Secteurs de l'UIT sur des questions d'intérêt mutuel, à savoir le Secteur des radiocommunications de l'UIT (UIT-R), l'UIT-T et l'UIT-D? Le Président a précisé qu'il a élaboré le document sur les priorités thématiques pour fournir un cadre destiné à être développé par les membres et que la Résolution 9 constitue assurément un sujet très important qui sera pris en considération.

4.10 En outre, le délégué de la Fédération de Russie s'est déclaré préoccupé à propos du concept de priorités thématiques, estimant que certains regroupements, par exemple celui consistant à étudier la cybersécurité dans le cadre de la connectivité, étaient discutables.

4.11 Le délégué du Brésil a insisté sur le fait que la volonté de ramener à quatre le nombre de priorités thématiques n'avait pas pour but de faire abstraction de tel ou tel élément, mais visait plutôt à regrouper les priorités dans un souci d'efficacité accrue. Le délégué de la Lituanie a fait siennes les vues du délégué du Brésil et s'est rallié à la position de la Conférence européenne des

administrations des postes et télécommunications (CEPT), qui s'était déjà prononcée en faveur des quatre priorités thématiques proposées lors d'une réunion précédente du GT-GCDT-RDTP; il s'est également félicité de l'idée de créer un cadre.

4.12 Prenant la parole au nom du Groupe des pays d'Afrique, le délégué de l'Algérie a rappelé que le Groupe avait examiné les priorités thématiques lors de plusieurs réunions et était convenu que la cybersécurité devait constituer une priorité thématique à part entière. Bien qu'il reconnaisse que l'UIT mène déjà de nombreuses activités dans le domaine de la cybersécurité, en particulier au sein de l'UIT-T et dans le cadre du Programme GCA, l'orateur considère que la cybersécurité est une question dynamique qui prend de plus en plus d'importance dans le contexte de la transformation numérique à l'oeuvre. Le délégué de l'Arabie saoudite a fait valoir que le Groupe des États arabes souscrivait certes à la logique du regroupement des priorités, mais demeurait convaincu que des questions telles que la protection de la vie privée et des utilisateurs devraient être regroupées dans une seule et même catégorie, sous la désignation "cybersécurité" ou sous toute autre appellation faisant ressortir l'idée d'appartenance à un ensemble.

4.13 Le délégué du Nigeria a souligné que si la région Afrique souscrit au principe des priorités thématiques, sa principale préoccupation tient au fait que cette démarche risque de conduire à une simplification excessive et de faire abstraction de questions revêtant une importance cruciale pour les pays en développement. L'orateur a précisé que de l'avis de la région Afrique, il conviendrait d'ajouter, entre crochets, la cybersécurité dans la liste des priorités thématiques, au lieu de se contenter d'en prendre note dans le rapport de la réunion.

4.14 Le délégué des États-Unis a fait remarquer qu'étant donné qu'aucune séance de rédaction n'a eu lieu, il conviendrait de laisser le document sous sa forme actuelle et de se contenter de prendre note des différents points de vue exprimés dans le rapport de la réunion. En outre, les participants n'ont été saisis d'aucune contribution qui leur aurait permis d'apporter des modifications sur la forme du document. Dans l'intervalle, la CITEL envisage d'apporter des modifications au document.

**4.15 Conclusion et marche à suivre**: Les participants se sont félicités des observations et des remarques positives formulées concernant le travail accompli à ce jour pour ce qui est des priorités thématiques et ont noté que dans certaines régions, des travaux étaient en cours et des réunions futures étaient prévues pour examiner la question Les avis divergent quant à la manière de procéder en matière de cybersécurité. Les discussions doivent se poursuivre au sein du GCDT, afin de déterminer si la cybersécurité doit ou non constituer une cinquième priorité thématique.

# 5 Résolutions de la CMDT

Révision de la Résolution 1 de la CMDT

5.1 Le GT-GCDT-RDTP a examiné des propositions de révision partielle de la Résolution 1 (Rév.Buenos Aires, 2017) de la CMDT relative au Règlement intérieur du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT et de la Résolution 2 (Rév.Buenos Aires, 2017) de la CMDT relative à l'établissement de commissions d'études. Ces propositions sont présentées dans les Annexes 1 et 2 du [Document 38](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.RDTP-C-0038/en), qui est une note de liaison des Présidents des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D, et sont fondées sur une réunion commune de ces deux commissions d'études qui a eu lieu de manière virtuelle les 31 mars et 1er avril 2021.

5.2 La Présidente de la Commission d'études 1 de l'UIT-D, Mme Regina Fleur Assoumou Bessou, a présenté le Document 38 et soumis les points suivants au GT-GCDT-RDTP:

– Les parties des propositions qui n'ont fait l'objet d'aucun consensus sont indiquées entre crochets.

– En ce qui concerne la Résolution 1 (Rév.Buenos Aires, 2017), les participants à la réunion commune, faute de temps, n'ont étudié que les domaines intéressant les commissions d'études. En conséquence, il a été proposé d'apporter des modifications aux § 2.7, 2.8, 2.9, 2.10 et 2.11, ainsi qu'aux sous-sections 3, 4 et 5 (renumérotées 3.1 à 3.3.9).

– Pour ce qui est des futurs thèmes d'étude, les points à partir de "Instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC" n'ont pu être examinés, faute de temps. Le GT‑GCDT‑RDTP a également été invité à examiner les autres propositions suivantes:

• Utilisation des télécommunications/TIC pour le suivi des changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, ainsi que pour la planification préalable aux catastrophes et aux pandémies et la suppression de leurs effets néfastes, en particulier dans les pays en développement.

• Nouvelles télécommunications/TIC au service de la cybersanté, y compris la fourniture efficace de services de soins de santé dans les zones isolées et mal desservies pour atténuer les effets des pandémies et catastrophes futures et utilisation des services mobiles 5G, de la chirurgie robotisée à distance et des téléconsultations médicales via des connexions large bande dans les pays en développement.

• Aspects liés à la mise en œuvre de la Résolution 9 (Rév.Buenos Aires, 2017) de la CMDT.

5.3 GT-GCDT-RDTP a examiné et approuvé les modifications apportées aux § 2.7 à 2.11, et a remplacé, dans la version anglaise, le mot "deletion" par "suppression", compte tenu des Manuels de l'UIT-D (voir le § 2.10.3) et des lignes directrices de l'UIT-D (voir le § 2.11.3).

5.4 De même, dans la Section 3, les participants à la réunion commune des commissions d'études ont proposé d'apporter des modifications pour simplifier les textes ou tenir compte des modifications apportées au cours d'autres réunions. S'agissant du point 3.1 relatif à la classification des commissions d'études et des groupes qui en relèvent, aucun consensus ne s'est dégagé quant à la notion de "groupes de travail", de sorte que les textes figurent entre crochets [voir les § 3.1.3, 3.1.4, 3.1.5 et 3.1.10]. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées par le fait que, dans le passé, les groupes de travail n'ont pas obtenu de bons résultats au niveau des commissions d'études.

5.5 S'agissant du point 3.2 relatif aux Présidents et Vice-Présidents des commissions d'études de l'UIT-D, certaines dispositions n'ont pas fait l'objet d'un consensus et figurent donc entre crochets. Le § 3.2.7 est un nouveau texte établi compte tenu de l'expérience acquise par les commissions d'études et de leurs activités

5.6 A propos du point 3.3 sur les Rapporteurs et les Vice-Rapporteurs pour les Questions confiées aux commissions d'études de l'UIT-D, les participants n'ont pu poursuivre les discussions faute de temps, de sorte que diverses dispositions ont été placées entre crochets [§ 3.3.3, 3.3.5, 3.3.6 et 3.3.8].

5.7 En ce qui concerne le point 3.3.3, certaines délégations ont insisté sur l'importance de ce point et fait observer que lorsque les Rapporteurs sont amenés à cesser soudainement d'exercer leurs fonctions pour accomplir d'autres tâches, les travaux des Groupes du Rapporteur en pâtissent et il en résulte une discontinuité. Le libellé du point 3.3.3 vise à répondre à cette préoccupation. Toutefois, pour d'autres, le point 3.3.9 est suffisant pour tenir compte du problème évoqué au point 3.3.3. Le GT-GCDT-RDTP a relevé que les participants à la réunion commune des commissions d'études n'étaient pas allés au-delà du point 3.3.9 faute de temps.

5.8 Le GT-GCDT-RDTP a ensuite examiné le [Document 9](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.RDTP-210409-TD-0009/en) (Fédération de Russie), qui contient des propositions de révision de la Résolution 1 (Rév.Buenos Aires, 2017). Les révisions proposées comprennent des dispositions élaborées sur la base de l'expérience acquise par les commissions d'études de l'UIT-D pendant la période 2018-2021 ainsi que des données d'expérience de l'UIT-R et de l'UIT-T. Ces propositions tiennent également compte des suggestions formulées lors des réunions de la Communauté régionale des communications (RCC), du GT-GCDT-RDTP et du Comité Com-UIT de la CEPT. Les projets de révision contiennent également des dispositions importantes tirées de la Résolution 61 (Rév.Dubaï, 2014), de la Résolution 81 (Rév.Buenos Aires, 2017) et de la Résolution 86 (Rév.Buenos Aires, 2017), qu'il est proposé de supprimer.

5.9 Le GT-GCDT-RDTP a noté que certains États membres élaboraient déjà leurs propres propositions concernant la Résolution 1 (Rév.Buenos Aires, 2017), afin d'éviter de consacrer trop de temps aux tâches administratives pendant la conférence. Les participants ont également reconnu la nécessité d'examiner de manière plus approfondie, dans les régions, certaines des propositions figurant dans les [Document 38](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.RDTP-C-0038/en) et [Document 9](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.RDTP-210409-TD-0009/en).

**5.10 Conclusion et marche à suivre**: leGT-GCDT-RDTP a pris note de l'Annexe 1 du [Document 38](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.RDTP-C-0038/en) et du [Document 9](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.RDTP-210409-TD-0009/en), a reconnu que les deux documents en étaient à des stades différents en ce qui concerne l'obtention d'un consensus et est convenu de les transmettre au GCDT. En outre, les participants ont recommandé que dans le cadre de la poursuite des travaux sur la Résolution 1 (Rév.Buenos Aires, 2017), les modifications proposées dans ces deux documents soient prises en considération.

Révision de la Résolution 2 de la CMDT

5.11 Le Président du GT-GCDT-RDTP, qui est également Président de la Commission d'études 2 de l'UIT-D, a présenté l'Annexe 2 du [Document 38](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.RDTP-C-0038/en), qui contient les modifications qu'il est proposé d'apporter à la Résolution 2 (Rév.Buenos Aires, 2017). En particulier, il avait été proposé lors de la réunion commune des commissions d'études de modifier les titres des deux commissions d'études, mais aucun consensus n'a été trouvé faute de temps. En ce qui concerne la Commission d'études 1, la proposition consiste à remplacer la dénomination actuelle "Environnement propice au développement des télécommunications/technologies de l'information et de la communication" par la dénomination [Créer un environnement propice pour garantir une connectivité efficace pour tous], dans un souci d'harmonisation avec le thème de la CMDT. Pour ce qui est de la Commission d'études 2, la proposition vise à remplacer la dénomination actuelle "Services et applications reposant sur les technologies de l'information et de la communication pour promouvoir le développement durable" par la dénomination [Transformation numérique].

5.12 Les participants à la réunion commune ont également proposé de ramener de sept à six le nombre de Questions confiées à chaque commission d'études. Les points sur lesquels un consensus n'a pu être trouvé faute de temps sont indiqués entre crochets dans l'Annexe 2 du [Document 38](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.RDTP-C-0038/en).

**5.13 Conclusion et marche à suivre**: Le GT-GCDT-RDTP, après avoir examiné l'Annexe 2 du [Document 38](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.RDTP-C-0038/en), a indiqué qu'il avait besoin de plus de temps pour achever son examen de la question. Le GT-GCDT-RDTP reste à la disposition du GCDT pour toute autre activité qui pourrait être jugée nécessaire.

Rationalisation des Résolutions de la CMDT

5.14 Le délégué de la Fédération de Russie a présenté le [Document 8](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.RDTP-210409-TD-0008/en), qui contient des propositions de révision de la Résolution 17 (Rév.Buenos Aires, 2017) relative à la mise en oeuvre aux niveaux national, régional, interrégional et mondial des initiatives régionales approuvées par les régions. Le délégué a souligné l'importance de cette Résolution pour la mise en œuvre des initiatives régionales. Les révisions proposées comprennent l'adjonction d'une référence à la Résolution 52 (Rév.Dubaï, 2014) relative au renforcement du rôle de l'UIT-D en tant qu'agent d'exécution; une instruction à l'intention du BDT, pour qu'il continue d'aider les pays en développement à mettre en œuvre les initiatives régionales, notamment en fournissant des estimations préliminaires des contributions financières en nature ou en espèces aux fins de la mise en œuvre des projets. Il s'agit là d'un point important, car il est souvent fait état de difficultés lorsqu'il s'agit d'évaluer correctement les contributions financières nécessaires aux projets.

5.15 D'autres modifications proposées visent à mettre l'accent sur le bien-fondé des contributions en nature et en espèces ainsi que sur la nécessité de mieux faire connaître l'état d'avancement de la mise en œuvre des initiatives et des projets auprès d'autres régions, y compris les commissions d'études de l'UIT D.

5.16 Un grand nombre de délégations ont accueilli favorablement ces propositions, en particulier la proposition de modification relative à l'estimation des contributions financières en nature ou en espèces pour la mise en œuvre des projets. Le délégué du Canada, appuyé par le délégué de l'Égypte, a insisté sur le fait que cette modification revêtait une importance décisive, en ce sens qu'elle concerne la quatrième priorité thématique relative à la mobilisation de ressources et à la coopération internationale. Le délégué du Canada s'est demandé s'il était possible de remplacer le terme "initiatives" par le terme "priorités", étant donné que dans le passé, les initiatives comportaient des objectifs relativement ambitieux.

5.17 Le délégué de la Fédération de Russie a fait observer que la Décision 5 de la Conférence de plénipotentiaires et de nombreuses autres Résolutions traitent d'initiatives dans le contexte des plans financiers de l'UIT, de sorte qu'il n'est peut-être pas judicieux de remplacer un terme par un autre, car cela risque de donner lieu à un malentendu dans le cadre de la mise en oeuvre future du plan stratégique et des plans financiers de l'UIT. Il a été suggéré que la question soit examinée par le GCDT ou la Conférence des plénipotentiaires.

**5.18 Conclusion et marche à suivre**: les participants ont examiné les modifications apportées à la Résolution 17 (Rév.Buenos Aires, 2017 et ont appuyé en général ces modifications. La seule question en suspens est de savoir s'il y a lieu de remplacer le terme "initiatives" par "priorités". Compte tenu des conséquences que cela pourrait avoir sur les plans financiers de l'UIT et les Résolutions de la Conférence de plénipotentiaires, la question est soumise au GCDT pour examen complémentaire et décision.

5.19 Le délégué de la Fédération de Russie a présenté le [Document 10](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.RDTP-210409-TD-0010/en), qui contient des propositions visant à supprimer la Résolution 86 (Rév.Buenos Aires, 2017) intitulée "Utilisation au sein du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT des langues de l'Union sur un pied d'égalité". Il a été noté que la Conférence de plénipotentiaires de 2018 a approuvé les modifications apportées à la Résolution 154 (Rév.Dubaï, 2018) intitulée "Utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité". Dans le document 10, il est proposé d'insérer dans la Résolution 1 (Rév.Buenos Aires, 2017) toutes les sections importantes de la Résolution 86 (Rév.Buenos Aires, 2017) et de supprimer cette Résolution. Les participants ont noté que certaines administrations, par exemple les États-Unis, et organisations réfléchissent aux moyens d'insérer certaines dispositions dans la Résolution 1, tout en veillant à ce que cette Résolution ne soit pas trop longue.

**5.20 Conclusion et marche à suivre**: Les participants ont pris note avec satisfaction de la contribution de la Fédération de Russie. Étant donné que certaines administrations et organisations poursuivent l'examen de la question relative à la suppression de la Résolution 86 (Rév.Buenos Aires, 2017, la question est soumise au GCDT pour décision.

# 6 Projet de Déclaration d'Addis-Abeba

6.1 Le Président du GCDT GT-RDTP a présenté le [Document 36(Rév.1)](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.RDTP-C-0036/en), qui contient le projet de Déclaration révisée. Cette version tient compte des vues exprimées par les membres lors de la quatrième réunion, tenue le 3 mars 2021, et va dans le sens des priorités thématiques proposées ainsi que du thème de la CMDT: Connecter ceux qui ne le sont pas encore afin de parvenir au développement durable". La Déclaration se compose de deux parties. La partie intitulée "Nous déclarons" met en lumière six faits, et la partie intitulée "Nous nous engageons" traite de la connectivité, de la transformation numérique, d'un environnement propice, de la mobilisation de ressources et de la coopération internationale, ce qui traduit le lien entre les priorités thématiques et la Déclaration.

6.2 Le délégué de l'Arabie saoudite, tout en reconnaissant le bien-fondé de l'importance qui est accordée à la connectivité, a souligné qu'il fallait également prendre en considération, dans un souci d'équilibre avec la connectivité, les activités importantes que l'UIT-D entreprend, par exemple en ce qui concerne l'établissement de la confiance dans l'utilisation des TIC, les politiques générales et la réglementation et les questions liées à l'Internet, afin de sensibiliser toutes les parties prenantes à la mission du Secteur.

6.3 En outre, plusieurs délégations ont proposé d'apporter des contributions supplémentaires par le biais du journal de discussion en ligne. Le délégué de la Fédération de Russie a proposé d'ajouter les technologies nouvelles et émergentes (IA, IoT, OTT, mégadonnées), le spectre des fréquences radioélectriques et les orbites des satellites; la réglementation, la normalisation; le respect de la vie privée; la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC; l'économie numérique et d'autres activités de l'UIT importantes pour les pays en développement.

6.4 Le délégué du Koweït a précisé que parmi les thèmes mis en avant dans une contribution tardive du Groupe des États arabes en vue de leur insertion dans la Déclaration figurent la sécurité, la protection des données personnelles, la compatibilité des équipements et systèmes TIC, le renforcement des capacités, ainsi que collecte et la diffusion transparentes et concertées d'indicateurs et de statistiques de qualité permettant de mesurer la société de l'information.

6.5 Prenant la parole au nom du groupe des pays d'Afrique, le délégué de l'Algérie a énuméré les questions suivantes à prendre en compte dans la Déclaration: infrastructure large bande; spectre des fréquences radioélectriques; orbites des satellites; inégalités sur le plan des technologies numériques; réduction de l'écart en matière de normalisation; environnement propice à l'investissement; inclusion numérique; et écosystèmes d'innovation pour renforcer et accélérer la transformation numérique. La région Afrique considère que les résultats du SMSI revêtent une importance vitale et que leur examen est un jalon essentiel dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Enfin, la cybersécurité et la protection des données sont également considérées par la région Afrique comme des aspects importants à prendre en considération dans la Déclaration.

6.6 Le Président a rappelé aux délégués que pour bon nombre des thèmes qu'ils ont cités, le document approprié serait le Plan d'action d'Addis-Abeba, et non la Déclaration. Un certain nombre de délégations ont souscrit à cette précision. Le Président a également rappelé qu'il convenait d'éviter tout chevauchement avec les activités relevant du mandat des autres Secteurs de l'UIT et a noté en particulier que les questions relatives aux orbite de satellites ne sont pas du ressort de l'UIT-D, mais relèvent de l'UIT-R.

6.7 Le délégué de la Fédération de Russie a noté que les Déclarations de 2006, 2010, 2014 et 2017 englobaient des aspects liés aux fréquences radioélectriques et à la gestion du spectre; et que les Déclarations de 1994 et 1998 soulignaient l'importance de la collaboration avec l'UIT-R et l'UIT-T. La délégation a suggéré, dans un souci de cohérence avec les Déclarations de la CMDT, que ces propositions soient prises en compte lors de la rédaction de la Déclaration, afin que celle-ci rende compte à la fois de l'engagement pris par l'UIT-D de connecter les 3,7 milliards de personnes qui ne sont toujours pas connectées et du rôle de l'UIT en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies pour les TIC.

6.8 Le délégué de l'Indonésie a suggéré d'ajouter au § 3 de la partie intitulée "Nous déclarons", les mots indiqués en caractères gras: "Des inégalités subsistent et continuent de se creuser en ce qui concerne d'une part, l'utilisation des données, des technologies numériques centrées sur les TIC **et des infrastructures** et, d'autre part, les ressources humaines dotées de compétences numériques entre les régions, **entre les** pays **et** au sein des pays, et entre les femmes et les hommes, **les jeunes et les personnes appartenant à des groupes vulnérables...**".

6.9 Un grand nombre de délégations ont estimé que le projet de Déclaration constituait un très bon point de départ. Le délégué du Canada a souligné que la CMDT offrirait une occasion unique d'élaborer un résultat fondé sur des solutions qui permettra d'assurer une connectivité inclusive, financièrement abordable et accessible. Selon lui, la Déclaration devrait être axée sur cet objectif, avis partagé par le Brésil, l'Association des opérateurs de satellites pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique (ESOA) et les États-Unis. À cet égard, les États-Unis ont rappelé que l'idée initiale qui sous-tendait la Déclaration était la suivante: élaborer un texte concis, rattaché au thème de la Conférence, tourné vers l'extérieur et susceptible de retenir l'attention d'un groupe diversifié de personnes désireuses de participer aux travaux de l'UIT-D, tout en apportant un financement.

6.10 Le délégué du Zimbabwe a présenté le [Document 37](https://www.itu.int/md/D18-TDAG27.RDTP-C-0037/en), qui contient une proposition visant à prendre l'engagement, dans la Déclaration, de remédier au problème de l'insuffisance des infrastructures, afin de connecter les zones rurales et isolées, notamment dans les pays en développement. La pandémie de COVID 19 a fait ressortir la fracture numérique entre zones rurales et zones urbaines de ces pays. Les populations rurales non connectées ont un accès restreint, voire inexistant, à de nombreux services, notamment l'éducation et les soins de santé. L'une des raisons pour lesquelles les zones reculées ne sont toujours pas connectées est l'insuffisance des infrastructures dans les domaines de l'énergie et des transports.

6.11 Les délégués d'Intel, du Canada et de l'ESOA ont souscrit à la proposition du Zimbabwe, et le délégué d'Intel a souligné qu'il était nécessaire d'envisager également de nouveaux réseaux économes en énergie et des technologies intelligentes pour réduire la consommation d'énergie. Le délégué du Canada a fait mention d'un document de la CITEL sur la connectivité pour les zones rurales et isolées de la région Amériques – qui résulte d'études approfondies et de la contribution des parties prenantes – et a proposé de le communiquer à toutes les organisations régionales de télécommunication. L'ESOA a suggéré de faire état des inégalités entre zones urbaines et zones rurales au § 3 du projet de Déclaration ainsi que de l'inclusivité et de la durabilité au paragraphe c.

**6.12 Conclusion et marche à suivre**: Les groupes régionaux ou les administrations qui avaient déjà élaboré leurs contributions sur la Déclaration ont été encouragés à les soumettre au GCDT. Les participants sont convenus d'intégrer des éléments de la contribution du Zimbabwe dans le prochain projet révisé de Déclaration. La version issue de cette cinquième réunion du GCDT‑GT‑RDTP sera soumise au GCDT pour examen plus approfondi et soumission éventuelle comme contribution à la CMDT-21, où elle sera ensuite établie sous sa forme définitive et adoptée.

Clôture

6.13 Le Président a exprimé sa profonde reconnaissance et sa gratitude à tous les participants pour leur coopération et leur compréhension et la souplesse dont ils ont fait preuve, ainsi qu'au secrétariat pour son assistance et ses efforts. Il a remercié le GCDT pour la confiance qu'il lui a témoignée et la Présidente du GCDT pour son soutien et ses orientations. La Directrice du BDT a remercié le Président pour sa patience et sa sagesse et la manière remarquable dont il a dirigé les débats d'une réunion très fructueuse. La Présidente du GCDT a fait observer que le groupe avait établi des bases solides pour la CMDT. "Vous étiez investis d'une lourde tâche, mais avez été à la hauteur de la responsabilité qui vous incombait. Nous vous en sommes profondément reconnaissants". Les participants ont remercié le Président pour la qualité des travaux préparatoires qui ont été effectués en vue de toutes les réunions.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_